

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le deux juillet,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le
Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER,
pour la session ordinaire du mois de juillet

N° 106/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

Objet de la délibération :
Travaux voirie suite orages :
Rue Voinat à Nans Sous Sainte
Anne : fonds de solidarité

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 10
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 17
- Votants : 76

Résultat du vote

- Pour : 75
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
- Procuration**
- Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard
Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président présente aux conseillers communautaires le projet de réfection de la rue Voinat endommagée lors des orages survenus en juin à Nans Sous Saint Anne et dont il convient de solliciter le Fonds de Solidarité pour financer les réparations qui s'élèvent à 2 300.00 € HT, soit 2 760.00 € TTC.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Mme Paquiez ne prenant pas part au vote) :

- Approuve le projet présenté
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

➤ Subvention Fonds de solidarité (40 %)	920.00 €
➤ Emprunts ou fonds libres	1 840.00 €
TOTAL TTC	2 760.00 €
- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat,
- S'engage à entreprendre les travaux dans les 2 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention,
- Autorise le Président à signer les pièces à intervenir,
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant notification.

Préfecture du Doubs

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Reçu le 11 JUL. 2018
Contrôle de légalité

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président